

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

NAPIERVILLE

Je, JULIE ARCHAMBAULT

Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

Z2019-10-2

Numéro

ayant pour titre : RÈGLEMENT DISTINCT NUMÉRO Z2019-10-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

NUMÉRO Z2019 ET SES AMENDEMENTS EN VUE DE MODIFIER DES DISPOSITIONS DE LA ZONE P1

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

633

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un

scrutin référendaire soit tenu est de :

74

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

50

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

Z2019-10-2

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

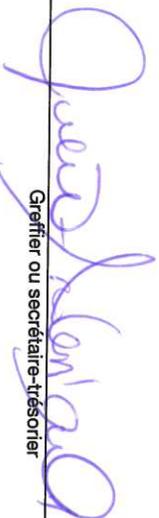
Lecture faite à NAPIERVILLE le 23 avril 2024 à 19 h 01

Endroit

Date

Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2024	04	23
année	mois	jour